

27 ET 28 JUILLET

GRUSSAN

BEACH RUGBY
PLAGE DES CHALETs

NOS 3 FORMULES D'INSCRIPTION

➔ Pack Équipe (350 € TTC)

Correspond au pack de la page 4

Pas de possibilité de donner de nom d'entreprise à l'équipe

**POUR TOUTE QUESTION CONTACTEZ-NOUS
AU 06 83 60 53 55**

➔ Pack Entreprise (600 € TTC)

(possibilité de CERFA)

Correspond au pack de la page 4

- + Possibilité de donner le nom de l'Entreprise à l'équipe
- + 10 shorts au nom du partenaire

➔ Pack Partenaire (800 € TTC)

(possibilité de CERFA)

Correspond au pack de la page 4

- + Possibilité de donner le nom du Partenaire à l'équipe
- + Pass Espace VIP pour 4
- + 10 shorts au nom du partenaire
- + Logo sur tous supports WEB de l'évènement
- + Logo sur banderole « partenaires » sur le lieu de l'évènement

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 (Tournoi de Beach Rugby à toucher)

NE PAS OUBLIER

(Tout dossier incomplet ne sera pas accepté)

- 1) **Faire un Chèque de 350 €, 600 € ou 800 €** à l'ordre de l'Aviron Gruissanais Rugby et l'**envoyer** à :
Aviron Gruissanais Rugby - Avenue des Noctambules - Stade de Mateille - 11430 GRUISSAN
- 2) **Remplir** dûment la composition de l'équipe (page3) / **Attention** tout nom d'équipe inappropriée sera refusé
- 3) **Renseigner** le logement (page 4), **uniquement pour les majeurs et sous réserve de protocole sanitaire**
- 4) **Mentionner** lu et approuvé et signature de tous les participants (page 4)
- 5) **Compléter et signer** la décharge (pour chaque participant / page 5)
Joindre impérativement la copie d'une pièce d'identité pour chaque participant
- 6) **Pour les mineurs** : Autorisation parentale à compléter et signer, accompagner de la pièce d'identité du responsable légal et copie du livret de famille. (page 6 et 7) + Questionnaire de santé (page 8)
- 7) **Possibilité de pack partenaires** (CERFA pour commerces-entreprises, etc.) : possibilité de récupérer jusqu'à 60% du prix de l'inscription sur leurs impôts (+ d'infos et prix : **Contactez-nous au 06 83 60 53 55**)
- 8) **Compléter et signer** le droit à l'image (obligatoire / page 8)





Pour suivre toutes nos actualités / Facebook : Gruissan Beach Rugby / Insta : gruisanbeachrugby

SAMEDI 27 Juillet et DIMANCHE 28 Juillet 2024

(Plage des Chalets, poste 1)

A retourner au plus vite, accompagné des pièces demandées ci-dessous, à :

Aviron Gruissanais Rugby - avenue des Noctambules - Stade de Mateille - 11430 GRUISSAN

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (⚠ ATTENTION, aucun joueur(se) né après 2007 ne sera accepté)

EQUIPES : FÉMININES (NÉS EN 2007 ET AVANT) / MASCULINES (NÉS EN 2007 ET AVANT)

Nom de l'équipe (AUCUNE DENOMINATION INAPPROPRIÉE NE SERA ACCEPTÉE) :

.....

CLUBS REPRESENTES EN MAJORITE / CATEGORIE ET NIVEAU JOUE :

Nom, prénom, adresse, n° tél. (obligatoire), e-mail du joueur responsable en capitale (indispensable)

.....

Nom, prénom, date de naissance (rappel : 10 joueurs maximum)

NOM	PRÉNOM	MAIL (en majuscule)	DATE DE NAISSANCE (Obligatoire)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

ASSURANCES

Notre tournoi est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès d'AXA Assurance IARDE Mutuelle, n° de contrat 0000006673521704, au minimum requis par la Loi.

REGLES SPORTIVES

Le tournoi sera régi selon les règles sportives du GBR (ci-joint en page 5). Chaque participant s'engage à respecter ce règlement, et à ne pas contester les décisions des arbitres. Le détail de l'organisation sportive et du règlement vous sera communiqué lors du briefing du vendredi soir.

REGLEMENT

Le paiement de **350 €**, **600 €** ou **800 €** par équipe **devra être joint au dossier d'inscription**, par chèque à l'ordre de « Aviron Gruissanais Rugby ».

A adresser à Aviron Gruissanais Rugby - avenue des Noctambules - Stade de Mateille - 11430 GRUISSAN

Le Pack Equipe à 350 € comprend :

- La participation au tournoi,
- **Le débardeur officiel du tournoi désigné par Rugby Division,**
- Le verre Ecocup du tournoi,
- L'entrée en discothèque le vendredi, samedi et dimanche soir, *(sous réserve de protocole sanitaire)*
- La place en camping sur le Stade de Mateille + **petit déjeuner offert.**
- **Et en plus La soirée « GBR Disco Party » sur la Place des Menhirs (Centre Port).**
- **Et en plus Une gourde éco au design de l'édition.**

Le Pack Entreprise 600 € comprend :

- Le pack Equipe + La possibilité de donner le nom de l'Entreprise à l'équipe + 10 shorts au nom du partenaire

Le Pack Partenaire 800 € comprend :

- Le pack Entreprise + Pass VIP pour 4 (le samedi et dimanche en journée) + Logo sur tous supports WEB de l'événement + Logo sur banderole « partenaires » sur le lieu de l'événement.

LOGEMENT

⚠ UNIQUEMENT POUR LES MAJEURS ⚠

POSSIBILITE DE CAMPER AU STADE DE MATEILLE AMENAGE EN CAMPING (tente non fournie)

Nous réserverons un emplacement sur le Stade de Mateille

Nous ne logerons pas sur le Stade de Mateille

Si aucune réponse ne nous est fournie, nous considérerons que votre équipe ne loge pas sur le Stade de Mateille.

Pour toute information sur les possibilités d'hébergement, vous pouvez prendre contact avec :

OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN : au 04 68 49 09 00

<https://www.gruissan-mediterranee.com/mon-sejour/ou-dormir/>

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute équipe du camping et de la compétition en cas de :

- **Non-respect des règles de bonne conduite**
- **Mise en danger de tout autre participant, bénévole, agent de sécurité.**

Date :

LU ET APPROUVE, SIGNATURES DE CHAQUE JOUEUR



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU TOUT AUTRE ÉVÈNEMENT

À joindre impérativement au dossier d'inscription.

IMPORTANT : Chaque participant doit remplir une décharge de responsabilité à titre individuel et joindre la copie de sa pièce d'identité

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

Né(e) à le/...../.....

Domicilié(e) à

Certifie participer au GRUISSAN BEACH RUGBY, organisé le **27 et 28 Juillet 2024**.

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet évènement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet évènement.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant au Beach Rugby ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de cet évènement.

Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer le Beach Rugby.

Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et aux biens d'autrui pendant le Gruissan Beach Rugby. Je ne pourrai en aucun cas tenir les organisateurs pour responsables en cas de perte, vol ou bris de mes biens.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci donne le droit à l'organisation de ne pas valider ma participation à l'évènement.

A , le/...../.....

Signature* (précédée de la mention "lu et approuvé") :

***Signature parentale pour les mineurs + autorisation parentale**



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

IMPORTANT : Chaque participant mineur doit remplir une autorisation parentale à titre individuel

A retourner au plus vite, accompagné des pièces demandées ci-dessous, à

Aviron Gruissanais Rugby - avenue des Noctambules - Stade de Mateille - 11430 GRUISSAN

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____
Qualité du responsable légal : _____
Tél : _____

Détenteur de l'autorité parentale,

(Joindre une photocopie de la carte nationale d'identité du responsable légal et copie du livret de famille)

1) Déclare expressément autoriser le (ou la) mineur(e) :

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Demeurant à : _____ Age : _____

A participer aux compétitions du GRUISSAN BEACH RUGBY « à toucher » le **27 et 28 Juillet 2024** sur la plage des chalets de Gruissan. Certifie que l'enfant est apte à la pratique du Rugby et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique.

Je décharge et libère de toute responsabilité l'organisation du Gruissan Beach rugby en cas d'accident en dehors des temps des rencontres et des aires de jeu.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et avoir conscience de la nature de l'épreuve et des risques inhérents à la pratique du Beach Rugby.

J'autorise l'organisation, en cas d'accident, à prendre toutes les dispositions si nécessaire.

Je déclare décharger de toute responsabilité l'organisation concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

Je déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

J'ai bien conscience que mon enfant reste sous mon entière responsabilité avant, pendant et après l'événement.

Je suis joignable au .. / .. / .. / .. / .. en cas d'urgence.

REPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS (page8)

ATTENTION

Si tu réponds non à toutes les questions tu n'es pas obligé de fournir un certificat médical.

Si tu réponds oui à une des questions, tu dois fournir un certificat médical pour participer au tournoi.

ASSURANCES

Notre tournoi est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès d'AXA Assurance IARDE Mutuelle, n° de contrat 0000006673521704, au minimum requis par la Loi.
Fait pour valoir ce que droit.

« Lu et approuvé, bon pour autorisation et décharge de responsabilité »

A : **Le :**

Signature du ou des parents

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour participer au Gruissan Beach rugby, tournoi à toucher.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Demeurant :

Société / Entité (le cas échéant) :

Autorise **l'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN**, dont le siège est situé au 80 Bd du Pech Maynaud, 11430 Gruissan, et **ses prestataires techniques** à me filmer **le 27 et 28 juillet 2024** à la **Plage des Chalets de Gruissan** dans le cadre du **Gruissan Beach Rugby**.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées par l'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics, notamment sur des systèmes de diffusion live streaming, de vidéo conférence, des plateformes de streaming vidéo permettant le replay, ainsi que sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits.

(Si l'intervenant est amené à présenter des slides) Je déclare disposer des droits de propriété intellectuelle sur les éléments et supports que je présenterai lors de mon intervention, ainsi que de l'autorisation de ma structure pour les diffuser. J'autorise l'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN et ses prestataires techniques à intégrer les éléments présentés dans la vidéo diffusée.

L'OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne. Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »



RÈGLEMENT SPORTIF

MODALITÉS SPORTIVES ET CLASSEMENT

Pour chaque catégorie le classement est établi en fonction du nombre de points gagnés dans le cadre d'une poule, et/ou selon la progression dans le cas d'un tableau (1/2 finale, finale, ...). Dans le cadre d'une poule, les points sont déterminés de la façon suivante :

- **Match gagné** : 3 points
- **Match nul** : 1 points
- **Match perdu** : 0 point
- **Match forfait** : 0 point pour l'équipe forfait et 3 points (match gagné sur le score de 5/0) pour l'autre équipe.
- Temps de Jeu maxi, 2 X 5 minutes / 5 joueurs sur le terrain / 5 remplaçants maxi
- **Tous les joueurs présents sur le terrain doivent jouer avec la tenue officielle (le débardeur) du GBR.**
- **Toute équipe non présente aux heures de rendez- vous prévue par l'organisation du tournoi le samedi et le dimanche sera disqualifiée.**
- **Il faut au moins 5 membres d'une équipe pour débiter un match, si le nombre de joueurs est insuffisant le match sera perdu par forfait (5 essais à 0) pour l'équipe manquante.**

RÈGLE 1 : LE TERRAIN

- Le champ de jeu est la zone située entre les lignes de touche et les lignes de but.
- L'aire de jeu comprend le champ de jeu et les en-but (2 mètres).
- Le sol de l'aire de jeu doit être uniquement couvert de sable.

Dimensions de l'aire de jeu :

- Longueur : 40 mètres
- Largeur : 35 mètres

RÈGLE 2 : LE BALLON

Catégorie ELITE : ballon taille 4.

RÈGLE 3 : NOMBRE DE JOUEURS

Nombre maximum de joueurs : une équipe ne peut avoir plus de 5 joueurs présents sur l'aire de jeu.

Remplacements :

- Les remplacements s'effectuent lorsque l'équipe concernée est en possession du ballon et se font par l'arrière du terrain.
- Les remplacements sont illimités dans le temps règlementaire.
- Les remplacements ne doivent pas gêner le jeu.
- Une équipe peut désigner jusqu'à 5 remplaçants.

RÈGLE 4 : ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

- Un joueur doit porter un **short** et la **chasuble officielle du tournoi**.
- Le port de chaussettes est autorisé mais n'est pas considéré comme une partie textile.
- Tout autre port d'équipement (casque, rembourrage, etc....) est interdit.

RÈGLE 5 : DURÉE DE LA PARTIE

- Une partie dure au maximum 10 minutes. Elle peut être divisée en deux mi-temps.
- Le temps perdu et les arrêts de jeu s'ajoutent à ces durées.
- La durée d'un match peut être modifiée en fonction du nombre de rencontres prévues sur l'ensemble du Tournoi.

RÈGLE 6 : OFFICIELS DE MATCH

Deux arbitres officient sur la rencontre, dont le rôle est conforme aux dispositions fixées par le Règlement sportif du tournoi. A la fin de la rencontre, l'arbitre fera valider et signer le résultat par les 2 capitaines

RÈGLE 7 : MANIÈRE DE JOUER

- Un match commence par le coup d'envoi.
- Le jeu au pied est interdit (seul le jeu à la main est autorisé).
- Le plaquage est interdit. Seul, le « **toucher** », **FRANC à deux mains simultanément**, par le même joueur et sur la **partie habillée** (short, tee-shirt), est valable. Sont exclus, la tête, les bras et les jambes. **Le plongeon au-dessus d'un défenseur est interdit** (essai non valable).
- Chaque « toucher » tel que décrit précédemment, donne lieu à un arrêt de jeu, l'équipe qui avait la possession du ballon la conserve.
- Après chaque « toucher », l'équipe qui défend devra se situer à 3 m
- Au troisième « toucher » consécutif, la possession du ballon change d'équipe.
- À la suite d'un « toucher », la remise en jeu doit se faire à la marque précise du toucher. Le joueur effectuant la remise en jeu doit être, soit le joueur touché, soit un joueur adverse en cas de changement de possession. La remise en jeu se fera toujours à au moins 5 m de la ligne d'en-but ou à au moins 2 m de la ligne de touche.
- Après un "toucher", ou après un changement de possession le ballon doit être mis en contact avec le sol.
- **LE JOUEUR DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE UNE PASSE, ET NE PEUT JOUER SEUL.**

- Lorsqu'il y a simultanément entre la passe et le « toucher », l'arbitre laissera le jeu se dérouler.
- Après une interception, ou lorsque le ballon touche le sol, le jeu doit continuer.

RÈGLE 8 : JEU DÉLOYAL

Un joueur peut être averti par l'arbitre et recevra un **CARTON JAUNE** entraînant une exclusion temporaire le temps d'une possession de l'équipe adverse, jusqu'à 3 touchers.

Dès que l'équipe attaquante perd le ballon (3 touchers – En avant – Pénalité ...), elle rend la possession, le joueur sanctionné ou un autre joueur peut alors reprendre le jeu. L'équipe se retrouve à nouveau à 5.

POUR JEUX DANGEREUX.

Sont considérés comme actes de jeu dangereux :

- **Tout plaquage**, de quelque manière que ce soit.
- Le toucher « appuyé ».
- Le fait de tenir, d'agripper ou de tirer son adversaire par le maillot.

POUR ACTES D'ANTIJEU.

- Commettre une quelconque action d'antijeu, notamment **TAPER LE BALLON** de façon **VOLONTAIRE** ou **INVOLONTAIRE (CARTON JAUNE)**.

SANCTION : PENALITE (OU ESSAI DE PENALITE) POUR L'EQUIPE ADVERSE ET CARTON JAUNE.

POUR COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS.

Un carton rouge sera délivré en cas de :

- **INSULTES, VIOLENCES VERBALES ou PHYSIQUES, envers un joueur ou un arbitre pendant ou à la fin du match.**

À la suite d'exclusions définitives ou matchs arrêtés, l'organisation décidera de la poursuite du tournoi pour le joueur ou l'équipe en cause.

RÈGLE 9 : ENJEU

Sur toutes les remises en jeu, l'équipe qui n'est pas en possession du ballon doit se reculer et se tenir en arrière d'une ligne parallèle aux lignes de but et située à 2 mètres du point de remise en jeu. Si le défenseur n'est pas à 2 mètres, il ne peut toucher l'adversaire. S'il le touche en situation de hors-jeu, ce touché ne compte pas et le jeu se poursuit.

Sanction : Pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse.

RÈGLE 10 : EN-AVANT ET PASSE EN AVANT

À la suite d'un en-avant ou à une passe en avant, la remise en jeu se fera à l'endroit de la faute, par l'équipe non fautive et selon les modalités de remise en jeu après un « toucher ».

RÈGLE 11 : COUP D'ENVOI ET COUP DE RENVOI

Coup d'envoi au début du match et à la reprise de la mi-temps

Il est donné au centre de la ligne médiane par un coup de pied direct faisant office de passe à l'équipe adverse. Le ballon doit parcourir au moins 5 mètres en profondeur et rester dans le champ de jeu (délimité par lignes de touche et les lignes de but). S'il n'en est pas ainsi, le jeu reprendra par une pénalité pour l'équipe non fautive au centre du terrain, cela selon les remises en jeu après modalité

Coup de pied de reprise de jeu après l'obtention de points

La remise en jeu est réalisée par l'équipe qui a marqué les points, selon les modalités du coup d'envoi.

L'équipe qui tape l'engagement doit attendre que l'équipe qui réceptionne se soit saisi ou ait touché le ballon avant d'avancer et franchir le milieu de terrain.

RÈGLE 12 : TOUCHE

Les dispositions de sortie de touche sont celles fixées par le Règlement sportif du tournoi :

- Lorsque le ballon ou le joueur qui le porte va en touche, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, selon les modalités de remise en jeu après « toucher ».
- Le point de marque est fixé face au point où a eu lieu la sortie de touche, à 2 mètres de la ligne de touche.

RÈGLE 13 : PÉNALTÉS

Toute pénalité doit être jouée à l'endroit de la faute, selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ».

Cependant, la pénalité remet à zéro le compteur des « touchers ».

RÈGLE 14 : EN-BUT

Touché en but par l'équipe défendante

Lorsque l'équipe défendante fait un « toucher » en-but, ou envoie le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ».

Ballon rendu mort par l'équipe attaquante

Lorsque l'équipe attaquante met le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe défendante à 2 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après « toucher ».

Essai

Lorsque l'équipe attaquante fait un « toucher en but » dans l'en-but adverse, un essai sera accordé.

L'arbitre accordera l'essai, même si le joueur marqueur subit un « toucher en l'air » de la part d'un défenseur (essai sur plongeon).

FIN DU TEMPS RÉGLEMENTAIRE

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match, le vainqueur est déterminé à l'issue de la procédure suivante (Lors de cette procédure, il ne pourra être procédé à aucun changement) :

- **Le jeu reprend là où il s'est arrêté pendant le temps réglementaire. (possession de balle / nombre de touchers)**
- On enlève 1 joueur dès la reprise puis un autre après **1min**.
- Le nombre de joueur minimum sur le terrain ne pourra être inférieur à 3.
- Victoire à l'essai en or

En cas de bagarre ou tout acte de violence physique ou verbale, les arbitres en concertation avec l'organisation, pourront exclure le ou les joueurs concernés ainsi que son équipe, pour le match ou la durée du tournoi.